

Nucléaire : Où en est aujourd'hui la filière nucléaire française ?

Category: 2020-2030,Actualités
10 février 2025



La Commission d'enquête de l'Assemblée nationale a rendu un verdict clair : la perte de souveraineté énergétique de la France résulte d'un affaiblissement de sa filière nucléaire. Le rapport souligne la nécessité de renforcer le cycle du combustible et d'investir dans la 4e génération de réacteurs afin d'assurer une autonomie totale. Actuellement dépendante de la Russie pour le ré-enrichissement de son uranium de retraitement, la France fait face à une vulnérabilité stratégique préoccupante. Face aux risques géopolitiques croissants, des mesures s'imposent pour relancer une filière nucléaire robuste et garantir une souveraineté énergétique durable.

AASSDN Commentaire : Cet article sur la filière nucléaire fait le point sur l'état de notre filière nucléaire et rappelle les les décisions politiques désastreuses prises essentiellement sous la pression des partis écologistes soutenus par des ONG anti-nucléaires soutenues par certains pays européens.

Pour renforcer sa souveraineté et sa puissance économique, la France doit retrouver et développer une fière complète et cohérente capable de fournir de manière continue, une énergie nationale, en quantité, bon marché et la moins polluante possible. C'est la condition première pour conduire une politique de réindustrialisation et permettre notamment l'installation de *data center*, gros consommateurs d'énergie électrique, mais indispensables au développement de l'intelligence artificielle, secteur hautement stratégique dans lequel la France a un important potentiel de Recherche et développement.

Le 30 mars 2023 était clôturée la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale visant à [établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France](#).

Après six mois de travail et l'audition sous serment de 88 personnes (experts et scientifiques, dirigeants du secteur énergétique et des organismes de régulation, hauts fonctionnaires en charge des dossiers énergétiques, anciens ministres, anciens Premiers ministres et même - fait inédit dans l'histoire des commissions d'enquêtes parlementaires - deux anciens présidents de la République), la trentaine de députés placés sous la présidence de M. Raphaël Schellenberger concluait à la nécessité de « *refaire de la filière nucléaire la grande force française* » et soulignaient la nécessité d'un « *renforcement du cycle du combustible* ».

Le cycle français du combustible

Pourquoi insister sur cette question du cycle du combustible ? Quels en sont les enjeux exacts ? [Selon le Commissariat à l'énergie atomique](#) et aux énergies alternatives (CEA), « *le cycle du combustible correspond aux différentes étapes d'extraction, fabrication, retraitement puis recyclage du combustible des centrales nucléaires. Son retraitement permet de récupérer l'ensemble des matières réutilisables et de réduire en parallèle le volume et la toxicité des déchets.* »

Après avoir été extrait de la roche, l'uranium doit être converti, enrichi et conditionné sous forme de « crayons de combustible » avant d'être introduit dans un réacteur nucléaire. Après 4 années d'utilisation, ce combustible, dit « usé », doit être retiré du réacteur. Il se compose alors de 4% de déchets ultimes, c'est-à-dire d'éléments non réutilisables issus de la fission de l'uranium, et de 96 % de matières réutilisables possédant encore un potentiel énergétique. D'un côté, l'uranium extrait du combustible usé peut être ré-enrichi. C'est ce qu'on appelle l'uranium de retraitement (URT). D'un autre côté, une nouvelle matière qui s'est formée dans le réacteur, appelée plutonium, peut être recyclée sous la forme d'un nouveau combustible, le MOX, à partir duquel 10% de l'électricité française sont produits. Ce constat a amené la France à mettre en place une stratégie de cycle « fermé » qui prévoit le recyclage des combustibles usés en récupérant toute la matière réutilisable. L'objectif visé est triple : économiser la ressource en uranium ; diminuer les quantités de déchets radioactifs ; réduire leur toxicité.

Consolider la filière

Aujourd'hui, le recyclage de l'uranium de retraitement (URT) a lieu en Russie dans l'usine sibérienne de Seversk (anciennement Tomsk-7). Grâce à ce partenariat noué par EDF avec l'entreprise publique russe Rosatom, le combustible usé est recyclé pour servir de nouveau de combustible - sous le nom d'uranium de retraitement enrichi (URE) - dans les centrales nucléaires françaises à eau pressurisée.

L'intérêt est également économique, le prix de l'uranium ayant été [multiplié par 5 en moins de 10 ans](#) (le prix spot est aujourd'hui à plus de 100 dollars la livre. Enfin, la valorisation de l'uranium de retraitement (URT) a l'avantage d'éviter son stockage. En effet, avant qu'EDF ait passé cet accord avec Rosatom, des dizaines de milliers de tonnes d'URT étaient stockées sur le site de Tricastin, faute de mieux. Selon l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), [ce stock pourrait être résorbé « à l'horizon 2050 »](#).

À l'issue du processus de ré-enrichissement, le nouveau combustible (URE) repart en France tandis que la matière appauvrie reste en Russie, chez l'enrichisseur. Cet uranium qui a été appauvri deux fois reste pourtant une matière valorisable. Il peut en effet être réutilisé dans

des réacteurs nucléaires à neutrons rapides, dits « de 4^e génération ». La Russie en compte actuellement trois et elle en construit de nouveaux. La France qui a eu trois prototypes - *Phénix* (arrêté en 2010), son évolution *Superphénix* (abandonné dès 1997 suite à une décision de Lionel Jospin), *Astrid* (abandonné en 2019 suite à une décision d'Emmanuel Macron) - n'en a plus aucun.

D'où la proposition 26 faite par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale d'« [accentuer le soutien aux technologies liées à la 4^e génération nucléaire](#) ». De tels réacteurs, équivalents à ceux que possèdent la Russie (et l'Inde), permettraient de « multi-recycler » le combustible usé et même d'utiliser presque tout l'uranium appauvri (résidu de la fabrication du combustible) présents sur notre territoire, avec à la clé plusieurs milliers d'années de ressource énergétique. Cette technologie, qui permettrait de fermer complètement le cycle de l'uranium, est la brique manquante du nucléaire français.

Une autres faiblesses sont ses capacités insuffisantes pour réenrichir l'uranium de retraitement (URT) sans l'aide de la Russie... [Si Orano dispose en théorie de cette capacité de ré-enrichissement dans son usine Georges-Besse II](#), l'entreprise successeur d'Areva n'a pas l'équipement nécessaire pour assurer la phase préliminaire de conversion : principalement pour des raisons économiques et industrielles et non technologiques. C'est ce qui explique qu'EDF ait dû se tourner vers Rosatom qui fait partie du club restreint d'acteur à fournir cette capacité.

Risques géopolitiques

Est-il besoin de souligner qu'il s'agit dans le contexte géopolitique actuel de deux dangereuses vulnérabilités ? Certes, le domaine du nucléaire civil est pour l'instant exclu des sanctions. Et pour cause ! [Il y a sur le sol européen 18 réacteurs de conception russe, tandis que 20% de l'uranium importé par l'Union européenne](#) vient de Russie. Mais parier qu'il en sera toujours ainsi est risqué, car qui peut dire comment évoluera la guerre ? Les rapports économiques entre l'Occident et la Russie font-ils autres choses que se dégrader au fil des mois et de la multiplication des sanctions ? Le Sénat américain n'a-t-il pas voté l'année dernière une loi à l'unanimité interdisant les importations d'uranium enrichi en provenance de Russie ? Certes EDF est robuste et Orano - acteur français du combustible nucléaire parmi, classé au 3^e rang mondial du secteur- lui assure la plus grande partie de ses besoins. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une vulnérabilité à combler.

En admettant même que le nucléaire civil européen soit préservé, la coopération entre EDF et Rosatom autour du ré-enrichissement de l'URT pour créer un nouveau combustible pourrait tomber sous le coup de sanctions indirectes. C'est du moins ce que laissent présager les récentes sanctions prises par les États-Unis et le Royaume-Unis contre les principaux assureurs maritimes russes dans le cadre de leur lutte contre la « flotte fantôme ». Le convoiement de l'uranium de retraitement (URT) vers la Russie, puis de l'uranium de retraitement enrichi (URE) vers la France, se fait en effet sur des navires russes spécialisés disposant d'assurances sur-mesure. Si, à cause d'une mauvaise évaluation de l'« effet boomerang » de ses décisions, l'Union européenne en venait à sanctionner elle aussi ces assureurs russes toute cette chaîne logistique serait compromise. Comment imaginer en effet que des navires transportant des tonnes de combustible nucléaire puissent naviguer sans assurance ?

Devant de telles incertitudes, la France doit réagir. Elle a commencé à le faire. Orano investit 1,7 milliard d'euros pour augmenter de 30% les capacités d'enrichissement de son usine de Tricastin à Pierrelatte dans la Drôme. Même s'il faudra attendre au moins 2028 pour que cette nouvelle usine entre en fonctionnement, l'initiative doit être saluée. Des mesures comparables devraient être prises pour développer une capacité propre de ré-enrichissement de l'uranium de retraitement (URT). Cet objectif n'est pas inatteignable à moyen terme. Enfin, il vaut voir plus loin et, comme la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale le demande, il faut relancer la construction d'un prototype de réacteur nucléaire à neutrons rapides, dit « de 4^e génération ». Ce n'est qu'en bouclant le cycle du combustible que la France assurera sur le long terme son indépendance énergétique et donc son indépendance, tout court.

Charles de BLONDIN

[Revue Conflits](#)

21 janvier 2025

[Pierre Brochand : “L’immigration actuelle est une menace existentielle pour la France”](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Géopolitique

10 février 2025



Dans une rare prise de parole, l'ancien directeur de la DGSE livre une analyse implacable de la situation migratoire en France. Il dénonce un phénomène massif et incontrôlé, porté par une idéologie qui paralyse l'action politique et compromet la souveraineté nationale. Selon lui, l'absence de contrôle strict entraîne un bouleversement profond du tissu social, avec des conséquences irréversibles sur l'identité et la stabilité du pays. Face à cette situation, il appelle à un sursaut collectif pour préserver l'avenir de la France.

AASSDN Commentaire : Dans cette interview donnée à la revue *Valeurs actuelles*, Pierre

Brochand décrit ce que la plupart des Français constatent, explique ce que trop de responsables politiques ne veulent pas dire et dit clairement ce qu'il faudrait faire de toute urgence. Il y faut du courage.

Napoléon, qui en avait, ne disait-il pas à juste titre « *qu'un homme sans courage est une chose* » C'est encore plus vrai, 2 siècles plus tard !

L'ancien patron de la DGSE, très rare dans les médias, pose un regard implacable sur une situation migratoire mortelle pour la France. Il lance un appel au sursaut.

Valeurs actuelles. Les derniers chiffres de l'immigration laissent entrevoir un phénomène plus massif que jamais. Vous qui avez appelé à un contrôle strict de l'immigration, comment réagissez-vous ?

Pierre Brochand. Avec consternation, mais aussi exaspération. Car, après cinquante ans d'inaction, la déploration finit par lasser. Si je suis sorti de la réserve qu'imposaient mes fonctions antérieures, c'est parce que j'estimais de mon devoir, au nom de l'expérience accumulée, d'avertir mes concitoyens des périls non pas de l'immigration en général mais de celle que nous subissons actuellement.

C'est pourquoi, à mes yeux, constater que le phénomène se poursuit et s'amplifie défie l'entendement alors même que le recul est désormais suffisant pour dresser un bilan, globalement très négatif. Au moment, aussi, où, sondage après sondage, une grosse majorité de Français (des deux tiers aux trois quarts) partage ce jugement. Car les statistiques ne concernent pas seulement les arrivées irrégulières mais également les titres de séjour légaux et semi-légaux (demandes d'asile), délivrés - théoriquement - en pleine souveraineté et dont l'accroissement est encore plus stupéfiant. Comment ne pas déceler, dans cet aveuglement, une pulsion suicidaire, que rien ne semble vouloir contrarier ?

Que manque-t-il à nos dirigeants ? De la lucidité ? du courage ? des moyens ?

Je ne crois plus au manque de lucidité. Au long de mon parcours, j'ai eu l'occasion de converser, en privé, avec nombre de responsables de tous bords : leurs propos sur l'immigration, quand ils ne se sentent pas surveillés, vous étonneraient par leur sévérité. Force est, donc, de dénoncer une absence de courage, car la carence des moyens n'est qu'une conséquence.

Pour expliquer ce double jeu, il convient de remonter aux causes. Car, avant la satisfaction d'intérêts économiques, ce qui nous arrive découle d'une idéologie, hégémonique depuis un demi-siècle, qui donne la priorité absolue aux droits des individus, d'où qu'ils viennent, sur les institutions, censées les réguler, désormais en voie de déconstruction. À commencer par la plus éminente, l'État national, réduit à garantir et promouvoir des prérogatives privées, au rebours de sa mission d'intérêt général : la protection de la collectivité, sur un territoire, délimité par des frontières. Soit, de fait, un désarmement unilatéral, que le reste du monde se garde bien d'imiter.

Puisque ce nouveau dogme exclut d'emprisonner les corps, il use, pour régner, de la manipulation des esprits. Avec, pour sanction suprême, l'excommunication, c'est-à-dire la mort sociale de ceux qui osent récuser le mythe de la bienveillance universelle. Le nouvel évangile est « l'État de droit », florilège de principes abstraits, décrétés supérieurs à la volonté

populaire. Le paradoxe veut que nos « dirigeants », issus de cette volonté, endossent son abaissement. D'après ce que j'ai observé, leur hantise est d'échapper aux anathèmes, briseurs de carrières (racisme, extrême droite). Pourtant, dans la pratique, rien ne leur interdit de modifier « l'état du droit » tout en préservant « l'État de droit », distinction capitale que la doxa s'emploie à gommer. En bref, si nos élites ne sont pas au rendez-vous, c'est, avant tout, par terreur du bannissement, hors du « cercle de la raison », ce petit village où l'on se blottit, bien au chaud, et dont il ne fait pas bon sortir.

Le discours n'est-il pas aujourd'hui plus libre sur ces questions ?

Il est vrai que la parole est moins unanime et la dissidence, plus étayée, comme en attestent les travaux de l'Observatoire de l'immigration et de la démographie (OID). Mais, pour l'instant, cette brèche n'est qu'entrebâillement. Car, à s'en tenir au seul critère qui vaille - la dimension des flux entrants -, l'intimidation fonctionne encore. Ce ne sera que le jour, s'il advient, où la tendance s'inversera, que nous pourrons respirer. Mais, d'ici là, gardons-nous de tout « *wishful thinking* » (« vœu pieux »). J'en veux pour preuve ironique la énième loi de « maîtrise de l'immigration », adoptée en janvier 2024, dans un grand tumulte, alors qu'au final, son principal effet - après nettoyage du Conseil constitutionnel - est d'aggraver la situation, en instaurant un droit à régularisation pour « métiers en tension ». En cette matière, comme en bien d'autres, la sagesse est d'imiter saint Thomas.

Que pensez-vous du tandem [Retailleau-Darmanin](#) ?

Je répugne à porter des jugements sur les personnes, surtout quand elles sont aux prises avec les contingences de l'action, par opposition à ceux qui - comme moi - les tancent depuis le banc de touche... C'est pourquoi j'adopte l'expression « nos dirigeants », afin d'imputer le désastre à l'ensemble de la classe politique, aux affaires depuis des décennies, sans charger les responsables actuels davantage que leurs prédécesseurs. En outre, j'ai bien conscience des limitations que leur dicte la configuration parlementaire du moment. Il n'empêche. En aucune circonstance, pas même celles-ci, on ne saurait confondre les paroles et les actes : les premières, fussent-elles les mieux intentionnées, restent nulles et non avenues tant qu'elles ne sont pas suivies de résultats - en l'occurrence la réduction significative de l'immigration, que nous attendons toujours.

Bruno Retailleau a déclaré que l'immigration n'était plus « une chance » pour la France. Est-ce un bon début ou ne sont-ce encore que des mots ?

Je ne peux que partager cet avis. Mais il est étrange que le fait de l'émettre en 2025 soit célébré. Regardons les choses telles qu'elles sont. Tout compris, nous ouvrons la porte à au moins 500 000 personnes par an, venues pour rester. Elles sont, pour l'essentiel, originaires d'un tiers-monde dysfonctionnel, à majorité musulmane, de mœurs communautaires et patriarcales, animées pour beaucoup d'un ressentiment historique et d'une culture de l'honneur hors du temps. À quoi s'ajoutent un faible niveau d'éducation et une propension logique à surcharger services publics et budget social.

Une fois installés, ces nouveaux venus forment des isolats, où la pression sociale s'inverse au détriment de l'intégration et *a fortiori* de l'assimilation : d'où le fait - jamais vu - que les jeunes générations divergent du pays d'accueil davantage que leurs ascendants. Au point de ranimer les clivages « non négociables » qui ont causé nos pires malheurs : la discorde religieuse, l'antagonisme colonial, le fléau du racialisme. Sans compter des comportements prémodernes, un alternationalisme parfois agressif, des opportunités d'ingérence pour les pays d'origine et

des risques d'importation de toutes les querelles de la planète.

Personnellement, je perçois plutôt, dans ce tableau, les indices d'une grosse « malchance », avec pour seule consolation que nous en sommes les auteurs.

Bien sûr, à ces « amalgames » échappent nombre d'individus. Mais précisément, si nous nous sommes trompés de diagnostic, c'est parce que nous n'avons voulu voir que des individus, en oubliant les liens naturels et culturels qui les réunissent en peuples, déterminés à persévérer dans l'être. Si bien qu'aujourd'hui, selon une évaluation purement subjective, j'estime que l'assimilation n'intéresse qu'un dixième, et l'intégration un tiers des immigrés et descendants. Le reste relevant de la mystérieuse catégorie des « inclus », parmi lesquels le spécimen, jusqu'ici inconnu, du « Français francophobe ». Si l'on souscrit à ces proportions, l'échec apparaît colossal.

Êtes-vous favorable à des statistiques ethniques ?

À l'évidence. Car les statistiques fondées sur la nationalité perdent de leur pertinence au fur et à mesure que les étrangers deviennent automatiquement français, sans perdre les traits qui en faisaient des allogènes. De toute façon, si l'on entend traiter un problème, il importe d'en connaître toutes les dimensions. Prendre en compte la culture et la religion, pour mieux appréhender des communautés largement endogamiques, n'a rien de scandaleux. C'est tout simplement préférer la connaissance à l'ignorance, et les faits mesurables à la polémique. Sinon, autant fermer le Quai d'Orsay et les services de renseignements, où ces paramètres sont d'usage quotidien.

Les « territoires perdus de la République » le sont-ils définitivement ?

La question est grave et la réponse, difficile. L'immigration obéit à des lois simples. Ses courants sont cumulatifs : ils créent des « stocks » - les diasporas -, qui entraînent de nouveaux flux, par autoengendrement. Stocks eux-mêmes constamment accrus par le différentiel de natalité entre indigènes et allogènes. Sont alors franchis des seuils qui « renversent la vapeur », au sein de micro-contre-sociétés enclavées (1 500 environ aujourd'hui). D'où une partition, dont la seule issue, quand absorption et intégration capitulent, est une violence multiforme, opposant des souverainetés concurrentes sur un espace donné.

Cet état de choses est-il réversible ? Ce qui est certain, c'est qu'il le sera de moins en moins, si les « territoires perdus » continuent d'être inondés d'arrivants supplémentaires. Pour sortir d'un trou, il faut, au minimum, arrêter de creuser. Ce n'est qu'alors que nous aurons une petite chance de rattraper le temps perdu, en maniant, sans sentimentalité excessive, les leviers de l'éducation, de la répression et du retour ciblé, tout en mettant un terme aux « accommodements raisonnables », qui nous ont fait tant de mal, et en révisant une « politique de la ville », dont l'efficacité est l'inverse du coût. En tout cas, nous sommes dans l'extrême urgence. D'où l'impatience, pour ne pas dire la colère, que suscitent tous les atermoiements.

Le 20 novembre, à l'Assemblée nationale, vous déclariez que « des écarts culturels insoutenables provoquent l'effondrement de la confiance sociale et donc de la qualité de l'existence, en attendant pire ». À quels écarts culturels pensez-vous ?

J'en ai déjà cité quelques-uns. Les Anglo-Saxons les résument par l'expression « *blood and God* », le sang et la religion, c'est-à-dire ce qui définit les agrégats prémodernes qui, tels des

pavés, sont projetés dans la mare de nos sociétés hypermodernes, totalement impréparées à ce choc.

Du point de vue religieux, chacun comprend, à défaut de le reconnaître, que [l'islam](#), artificiellement importé, n'a pas chez nous de légitimité historique. C'est pourquoi sa présence ne cadre en rien avec les exigences d'une laïcité taillée sur mesure pour le christianisme. Qu'on me comprenne. Je ne suis pas islamologue. Mais j'ai acquis une connaissance de cette confession « en action », en m'y frottant quotidiennement à la tête d'un service de renseignements. Ce que j'ai perçu, c'est une croyance à l'ancienne, rigide, englobante, ostensible, mais aussi un agent historique, jeune, dynamique, éruptif. Une civilisation insatisfaite, jalousement hégémonique là où elle est majoritaire, proactive là où elle ne l'est pas. Bref, une « force qui va », révisionniste de l'ordre établi par l'Occident, et dont les symptômes de rébellion - identitaires, islamistes, salafistes, djihadistes - se retrouvent aussi bien dans sa zone de prépondérance qu'en France, tordant le cou au fantasme d'un islam gallican.

Quant aux liens du sang, ce sont ceux qui soudent les communautés naturelles, où tout le monde est "parent", selon une hiérarchie qui place les hommes au-dessus des femmes, garantes de la reproduction du groupe et, donc, soumises au pistage. Morale de l'honneur, aussi, rémanente dans les « quartiers », en rupture avec un environnement où chacun mène sa vie dans la tolérance des autres. En effet, cette ségrégation détruit l'ingrédient principal des sociétés heureuses, à savoir la confiance civique, cette huile dans les rouages qui permet non seulement de « vivre » mais de « faire ensemble » et, notamment, de nourrir un État social où certains donnent et d'autres reçoivent.

À mon avis, l'immigration incontrôlée n'est pas étrangère au lent écroulement de cet édifice fragile, même s'il n'est pas recommandé de le dire. De Gaulle a, paraît-il, évoqué l'huile et l'eau pour décrire ces sociétés multicouches, où personne ne se mélange et tout le monde se fuit. Nous en sommes là. Comment bâtir un avenir sur pareilles fondations ?

« En attendant pire. » Quel est ce "pire" ?

En évoquant le pire, on pense souvent à une hypothétique « guerre civile ». Les choses sont un peu plus compliquées. Je crois qu'avant d'en arriver à une "bataille à mort", nous allons au-devant de dégradations croissantes, sous-jacentes dans la durée et explosives dans l'instant. Soit des délabrements cumulés, façon « tiers-monde », assortis de violences de types variés, à la tournure imprévisible. En l'espèce, le choix n'est pas seulement entre la vie et la mort mais, aussi, entre des existences qui méritent d'être vécues et d'autres qui n'en valent pas la peine. En un mot, la qualité de la vie, au sens large, est tout autant une exigence que la vie tout court. Sinon, à quoi bon ?

Y a-t-il en France un choc entre une civilisation qui s'efface et une autre qui s'affirme ?

En bons individus, nous croyons ingénument que le monde est né avec nous. Parce que nous avons perdu le sens de l'appartenance, nous avons oublié le temps long. Oui, il existe des civilisations et elles se télescopent. Sinon, comment expliquer l'émergence de ce « Sud global », dont le seul ciment est le déboulonnage de l'Occident ?

Si nous changeons de lunettes, comment ne pas voir partout à l'œuvre des forces historiques

supra-individuelles, telles que « l'islam mécontent » ou « la grande revanche des humiliés » ? S'agissant précisément des musulmans, pourquoi leur installation ne marquerait-elle pas une nouvelle phase de l'alternance pluriséculaire qui les oppose aux Européens pour le contrôle des deux rives de la Méditerranée ? Comment ne pas remarquer aussi, en consultant une carte, que chaque fois qu'ils arrivent au contact des autres sphères de civilisation, ils entrent en conflit avec toutes ? Comment ignorer que dans la surdélinquance immigrée, il y a un sous-texte de compensation postcoloniale ?

La différence est évidemment celle que vous dites : d'un côté, une civilisation qui baisse la garde et s'ouvre inconditionnellement à tous, de l'autre, des agents historiques à l'offensive, qui exploitent cette incroyable naïveté. Du plein qui s'engouffre dans du vide. Mais alors qu'un peu partout les yeux se dessillent, en France, on se dispute encore sur les mots - « submersion » ou non - pour masquer la chose. Serons-nous les derniers à ouvrir les yeux ?

Propos de Pierre BROCHAND*

recueillis par Gaspard de MALHERBE

[Valeurs Actuelles](#)

05 février 2025

**Pierre Brochand, Ambassadeur de France, a été directeur général de la Sécurité extérieure (DGSE) de 2002 à 2008.*

[Cyclone Chido : un bataillon de reconstruction déployé à Mayotte](#)

Category: 2020-2030,Actualités

10 février 2025



À la demande du président Emmanuel Macron, le ministre des Armées Sébastien Lecornu a annoncé la création d'un bataillon de reconstruction pour venir en aide à Mayotte, durement frappée par le cyclone Chido. Composé de 350 à 400 soldats en renfort des effectifs déjà mobilisés, ce bataillon intégrera des unités de génie, d'infanterie et de logistique afin de rétablir les infrastructures essentielles de l'archipel. Un dispositif inédit permettra aux soldats mahorais volontaires de participer directement à la reconstruction de leur territoire.

AASSDN commentaire :

Rappel : Les missions prioritaires des armées sont :

- garantir l'intégrité du territoire,
- assurer la protection de la population,
- défendre ses intérêts nationaux.

À la demande du président de la République Emmanuel Macron, le ministre des Armées Sébastien Lecornu a annoncé la création d'un bataillon de reconstruction après le passage dévastateur du cyclone *Chido*.

Entre 350 et 400 soldats rejoindront prochainement Mayotte, en renfort des 1 100 militaires actuellement mobilisés. Ce bataillon sera doté de plusieurs compagnies de génie, d'infanterie, de commandement et de logistique.

Les moyens du génie participeront à rétablir les réseaux d'eau et d'électricité ainsi que les infrastructures routières au service de la population.

Une part de volontariat sera possible au sein de ce bataillon. Le ministre des Armées a déclaré ce dimanche : « *De nombreux soldats d'origine mahoraise ont manifesté le souhait d'être utiles pour leur archipel d'origine. Nous allons leur permettre de revenir à Mayotte pour cette mission, ce qui n'est pas usuel dans les armées.* »

Communiqué : La Marine nationale renforce ses capacités défense aérienne et de lutte anti-drones

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Europe de l'Ouest
10 février 2025



La Marine nationale se dote de nouvelles capacités d'autodéfense avec l'acquisition de systèmes navals SIMBAD RC auprès de MBDA France. Ces systèmes, conçus pour mettre en œuvre des missiles MISTRAL, équiperont les patrouilleurs hauturiers et les bâtiments ravitailleurs. Objectif : garantir leur liberté d'action et leur sécurité face aux menaces aériennes, renforçant ainsi la protection des unités de la flotte française.

Paris, le 28 janvier 2025

La DGA modernise et renforce les capacités des forces en matière de défense aérienne et de lutte anti-drones

- La Direction générale de l'armement (DGA) a commandé, en décembre 2024, de nouveaux systèmes de Défense sol-air (DSA) et de Lutte anti-drones (LAD) au profit des trois armées.
- D'un montant global de l'ordre de 600 millions d'euros, ces commandes s'inscrivent dans le cadre de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 qui prévoit de renforcer et moderniser les capacités des forces dans ces domaines stratégiques.

- Pilotés par la DGA, ces programmes et leurs futurs incréments doivent permettre la poursuite de l'amélioration des performances des systèmes d'armes et la montée en puissance de ces nouvelles capacités.

Une première commande, passée auprès de MBDA France, porte sur huit lanceurs VL MICA ainsi que des munitions au profit de l'armée de l'Air et de l'Espace. Elle intervient dans la continuité de la livraison des premiers systèmes VL MICA au premier semestre 2024, qui ont contribué à la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Une deuxième commande, réalisée auprès de KNDS France, porte sur le développement et la production de deux nouvelles versions du SERVAL (DSA et LAD). Ces versions sont adaptées aux conditions d'engagement dans des conflits de haute intensité. Elles contribuent à la mise en place par l'armée de Terre d'une bulle antiaérienne d'accompagnement, en protection des forces terrestres déployées en opération.

- La version DSA (défense sol-air), dont la commande initiale porte sur 30 exemplaires, sera équipée de la tourelle ATLAS RC de la société MBDA France. Ces tourelles permettent de mettre en œuvre le missile MISTRAL sous blindage et disposent d'armes d'autodéfense.
- La version LAD (lutte anti-drone), dont la commande initiale porte sur 24 exemplaires, sera équipée d'un tourelleau téléopéré intégrant un canon de 30 mm et de systèmes autonomes de détection (radar et détecteur radiofréquence).

Une troisième commande, réalisée auprès de MBDA France, porte sur l'acquisition de systèmes navals « SIMBAD RC » permettant la mise en œuvre de missiles MISTRAL. Ces systèmes doivent équiper les patrouilleurs hauturiers et les bâtiments ravitailleurs de la Marine nationale de capacités d'autodéfense renforcées. Ils sont destinés à contribuer et à garantir leur liberté d'action et leur sécurité.

Une quatrième commande porte sur le développement d'une munition anti-aérienne d'artillerie de 40 mm. Adaptée aux systèmes d'artillerie de 40 mm des bâtiments de la Marine nationale et développée par KNDS France et THALES LAS, elle contribuera également au renforcement des capacités d'autodéfense des navires.

Avec ces nouveaux systèmes et le système de défense franco-italien sol-air « haute couche » SAMP-T NG de la société EUROSAM (THALES LAS et MBDA), la France disposera d'une gamme complète, moderne et performante de capacités de défense surface air et de lutte anti-drone à même de faire face, de manière coordonnée, à l'ensemble du spectre des menaces.

Direction générale de l'armement
Service de presse
Centre médias du ministère des Armées

Nomination : Marco Rubio, le nouveau secrétaire d'État de l'Amérique

Category: 2020-2030,Actualités,Amérique du Nord,Géopolitique
10 février 2025



Confirmé à l'unanimité par le Sénat, Marco Rubio devient secrétaire d'État des États-Unis sous l'administration Trump, marquant une étape clé dans sa carrière politique. Premier hispanique à occuper ce poste, il s'engage à défendre les intérêts fondamentaux de l'Amérique en matière de sécurité, de puissance et de prospérité. Fort de son expérience au Sénat, notamment sur les questions de politique étrangère et de défense des droits humains, il entend renforcer la position des États-Unis face à la Chine, à l'Amérique latine et aux grands enjeux internationaux.

Marco Rubio attribue à la décision de ses parents de quitter Cuba pour immigrer aux États-Unis en 1956 « le privilège d'être né citoyen de la plus grande nation de l'histoire du monde ». Son père travaillait comme barman dans les banquets, tandis que sa mère alternait entre son rôle de mère au foyer et celui de femme de ménage dans un hôtel.

Le Sénat a confirmé à l'unanimité, par 99 voix pour et 0 contre^[1], sa nomination au poste de secrétaire d'État dans les heures qui ont suivi la prestation de serment du président Trump, le 20 janvier. M. Rubio, [53 ans] originaire de Miami, a prêté serment peu après. Il rejoint ainsi

une lignée de diplomates de haut niveau qui remonte jusqu'à Thomas Jefferson. Il est le plus haut fonctionnaire hispanique de l'histoire des États-Unis.

Lors de son audition de confirmation le 15 janvier devant la commission des Relations extérieures, M. Rubio a déclaré qu'il restait **déterminé à placer les intérêts nationaux fondamentaux des États-Unis au-dessus de tout** en tant que [secrétaire d'État](#).

« Sous le président Trump, a-t-il insisté, la priorité absolue du département d'État américain sera les États-Unis. La ligne directrice qu'il a donnée à la conduite de notre politique étrangère est claire. Chaque dollar que nous dépensons, chaque programme que nous finançons, chaque politique que nous menons doit être justifié par la réponse à l'une des trois questions suivantes :

- *Est-ce que cela rend l'Amérique plus sûre ?*
- *Est-ce que cela rend l'Amérique plus forte ?*
- *Est-ce que cela rend l'Amérique plus prospère ? »*

Marco Rubio siégeait au Sénat pour un troisième mandat - il représentait la Floride depuis 2011 - lorsque le président l'a nommé au poste qui est désormais le sien. En tant que membre influent de la Commission des relations extérieures et **vice-président de la Commission spéciale sur le renseignement**, M. Rubio a joué un rôle déterminant dans la politique étrangère des États-Unis. À titre de sénateur, l'un des deux représentant la Floride, il s'est rendu dans des dizaines de pays et a rencontré un grand nombre de dirigeants étrangers.

Il est notamment l'auteur de textes de loi bipartite clé relatif à la Chine et il s'est battu pour mettre le gouvernement chinois face à ses responsabilités en matière de violation des droits de l'homme à l'encontre des Ouïghours et à Hong Kong. Il a également joué un rôle important dans l'élaboration de la politique étrangère des États-Unis à l'égard de l'Amérique latine, ayant d'ailleurs parrainé une loi exigeant l'imposition de sanctions contre les auteurs de violations des droits humains au Venezuela et une autre imposant des sanctions à des membres du régime cubain.

Pendant des années, M. Rubio s'est fait le champion de la loi bipartite portant prorogation de la Commission des États-Unis sur la liberté de religion dans le monde.

Avant d'entrer au Sénat, Rubio a été commissaire municipal à West Miami, en Floride, et président de la Chambre des représentants de Floride.

M. Rubio est titulaire d'une licence de l'université de Floride et diplômé de la faculté de droit de l'université de Miami.

Son épouse, Jeanette, et lui ont quatre enfants.

Site internet de l'Ambassade de France aux USA

[Charles HOSKINSON](#)

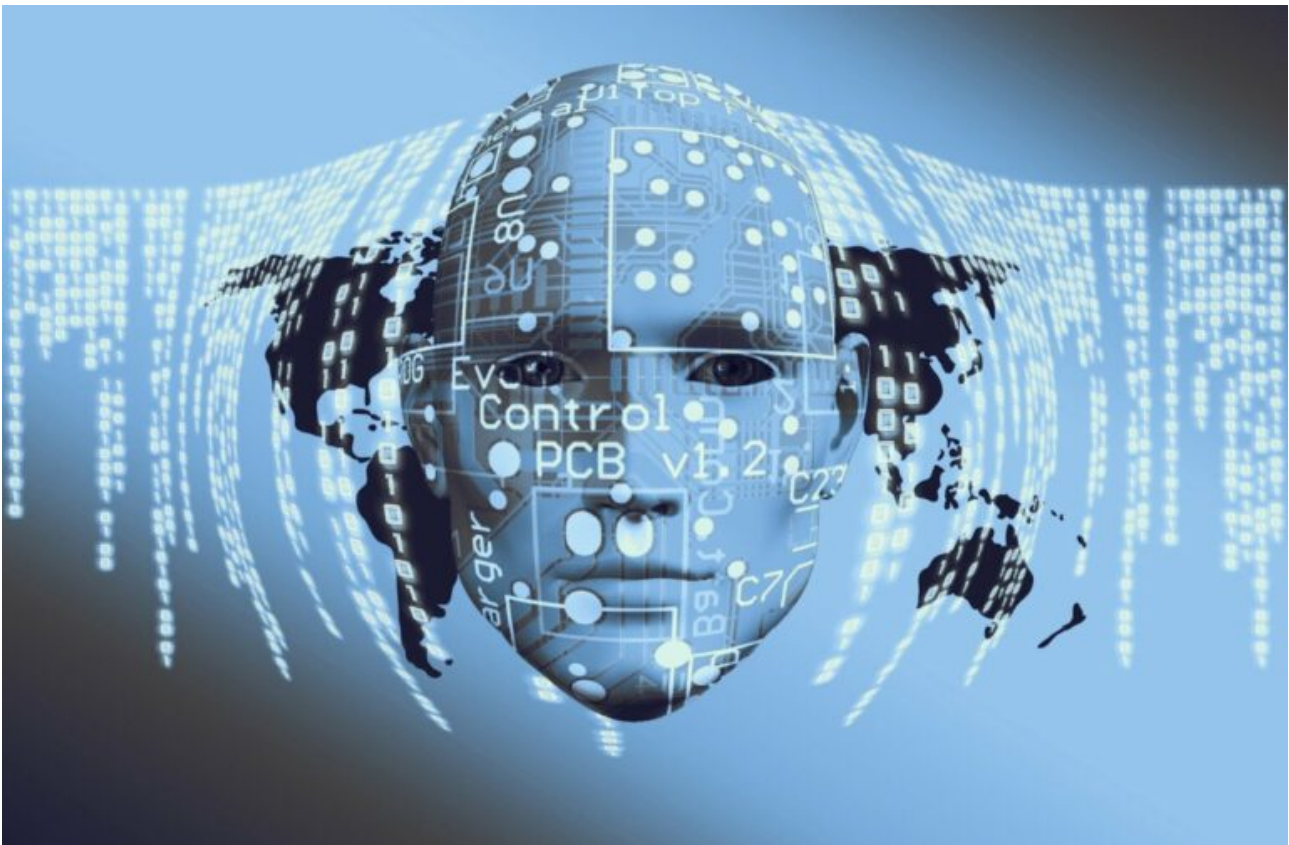
Samedi 25 janvier 2025

[1] A noter qu'il avait fallu la voix additionnelle du Vice-président Vance pour confirmer la nomination du secrétaire à la défense qui était à 50-50 au Sénat puisque tous les démocrates et trois sénateurs républicains avaient voté contre.

Source photo : [US Department of State](#)

Finances : La pépite française Mistral AI s'apprête à conquérir la Bourse

Category: 2020-2030,Actualités
10 février 2025



Mistral envisage une introduction en Bourse afin de conserver son indépendance. Pour autant, la pépite française de l'intelligence artificielle générative n'a pas communiqué de calendrier. Arthur Mensch, l'un de cofondateurs, a assuré que la société n'était pas à vendre.

Mistral, la pépite française de l'intelligence artificielle générative, envisage [une introduction en Bourse](#) pour conserver son **indépendance**, a annoncé mardi son cofondateur Arthur Mensch à *Bloomberg TV*, lors du [forum économique mondial à Davos](#). Interrogé sur la possibilité d'une introduction en Bourse, le dirigeant a répondu que «*bien entendu, c'est le*

plan», sans donner de calendrier, ajoutant que sa société n'était «pas à vendre». «L'indépendance dont nous jouissons est une chose à laquelle nous tenons beaucoup», a insisté cet ingénieur polytechnicien et normalien. «Nous avons quitté les géants américains de la tech pour créer une entreprise en Europe pour montrer que l'Europe a quelque chose à dire», a indiqué Arthur Mensch, 32 ans, passé par le laboratoire d'intelligence artificielle de Google, DeepMind, avant de lancer Mistral.

Fondée en avril 2023 avec deux anciens chercheurs [de Meta](#), Mistral a connu, à l'image de son patron, une ascension fulgurante, bouclant en juin dernier un tour de table de 600 millions d'euros avec une valorisation estimée à près de 6 milliards d'euros. En tout, la start-up, qui a présenté dès ses débuts des modèles d'intelligence artificielle générative capables de concurrencer ceux de Meta, Google ou encore OpenAI, créateur de ChatGPT, a levé plus d'un milliard d'euros en moins d'un an.

Pas besoin de nouveaux financements dans l'immédiat

Si l'entreprise n'a pas besoin de nouveaux financements dans l'immédiat, «nous allons évidemment continuer à nous développer, ce qui nécessiterait de lever de nouveaux fonds» à terme, a précisé Arthur Mensch à Bloomberg TV. «Nous avons beaucoup de puissance de calcul mais moins que nos concurrents», a-t-il reconnu, ajoutant: «Nous avons tout de même réussi à produire d'excellents modèles dans différents secteurs», a-t-il ajouté. Développer des modèles d'intelligence artificielle demande en effet des capitaux très importants.

À titre d'exemple, l'entreprise d'intelligence artificielle d'Elon Musk, xAI, a conclu récemment un nouveau tour de table de 6 milliards de dollars, tandis qu'OpenAI, soutenu notamment par Microsoft, a lui levé 6,6 milliards de dollars. Mistral et l'Agence France-Presse (AFP) ont signé mi-janvier un accord qui permet au robot conversationnel de la start-up d'utiliser les dépêches d'actualité de l'agence pour répondre aux requêtes de ses utilisateurs.

[Capital avec AFP](#)

Mercredi 22 janvier 2025

[L'engagement clandestin de la CIA en Ukraine : entre soutien stratégique et guerre secrète](#)

Category: 2020-2030,2022-2025 : Guerre en Ukraine,Actualités,CIA (USA)
10 février 2025



Depuis le début de l'Opération militaire spéciale russe en février 2022, les États-Unis ont intensifié leur engagement aux côtés de l'Ukraine, combinant assistance militaire, renseignement et opérations clandestines. Une enquête du Washington Post révèle l'ampleur du soutien de la CIA, actif depuis 2014, visant à restructurer les services ukrainiens, former des unités spéciales et mener des actions de sabotage en territoire ennemi. Toutefois, Washington cherche à éviter une escalade incontrôlée du conflit, tentant de trouver un équilibre entre soutien offensif et gestion du risque d'affrontement direct avec la Russie.

AASSDN Commentaire : Le rapport du Cf2r est particulièrement intéressant pour mieux comprendre la complexité de ce conflit qui fait l'objet en France de prises de position quasi unilatérales et souvent radicales.

Il est vrai que les commentateurs qui interviennent quotidiennement sur les plateaux des médias français n'ont pas tous, loin s'en faut, une expérience d'officiers de renseignement. La diffusion et la lecture de ce rapport, dont nombre d'informations proviennent pourtant de la presse anglo-saxonne, seraient de nature à donner aux citoyens français une vision plus complète et davantage équilibrée sur les réalités et les perspectives de ce conflit aux conséquences désastreuses pour les nations européennes.

Ci-dessous l'introduction du rapport qui est disponible sur le site du Cf2r

Depuis le début de « l'Opération militaire spéciale russe » de février 2022, les États-Unis ont fait le choix d'un engagement majeur aux côtés de l'Ukraine : formation, assistance, livraison d'armes, aide financière, mais aussi fourniture de renseignements et conduite d'opérations clandestines.

Dans une longue enquête publiée lundi 23 octobre 2023, *The Washington Post* a révélé l'ampleur de l'aide apportée par l'agence de renseignement américaine aux services spéciaux ukrainiens. Des opérations qui vont de l'infiltration en territoire ennemi au sabotage, en passant par les assassinats ciblés.

Le média a ainsi porté à la connaissance du public que depuis 2014, année du coup d'État de Maïdan et du début de la guerre dans le Donbass, la CIA a dépensé des dizaines de millions de dollars pour réorganiser les services ukrainiens, former de nouvelles unités d'action clandestine, fournir des systèmes de surveillance avancés et construire de nouvelles infrastructures afin d'espionner la Russie. L'Agence a également livré à son allié - mais aussi reçu de lui - une quantité impressionnante de renseignements.

Parallèlement à cet engagement massif et sans ambiguïté aux côtés de Kiev pour repousser l'invasion russe, *The Washington Post*, comme l'hebdomadaire *Newsweek* avant lui en mai 2023, insistent néanmoins sur l'autre préoccupation qui animerait la CIA : limiter les actions trop offensives de Kiev contre la Russie et faire en sorte que « *la défaite de Moscou ne soit pas trop marquée* » afin d'éviter que le conflit ne s'étende au-delà des frontières de l'Ukraine ou ne provoque une escalade pouvant conduire à un affrontement nucléaire. Le défi est donc de savoir jusqu'où ne pas aller trop loin...

Afin de mieux mesurer l'ampleur de l'engagement de la CIA en Ukraine, il est utile d'en rappeler les origines historiques et les étapes depuis la Guerre froide, puis à l'occasion de la Révolution orange (2004), jusqu'au coup d'État de Maïdan (2014).

Il convient ensuite d'analyser ces opérations à partir des sources disponibles - nécessairement partielles -, évaluation qui permettra de déterminer si l'agence essaie paradoxalement de limiter les dérapages du conflit... ou s'attache à le faire croire. Car c'est bien à une très intense guerre secrète contre la Russie à laquelle elle se livre.

Toutefois, écrire sur les activités d'un service spécial est un exercice audacieux et risqué, car les informations relatives à ses opérations sont toutes secrètes, hors quelques rares fuites dans la presse ou révélations opportunes. L'auteur est donc conscient des limites de cet exercice. Le présent rapport n'est fondé que sur des sources secondaires qui doivent par principe être considérées comme sujettes à caution, soit qu'elles attaquent la CIA, soit au contraire qu'elles aient été communiquées par elle à des journalistes pour la protéger, faire diversion ou entraîner délibérément les services adverses sur de fausses pistes.

Il convient de toujours garder à l'esprit que la CIA s'est fait une spécialité de mentir, de tromper et de dissimuler. Le cas du sabotage des gazoducs *Nord Stream* est à ce titre particulièrement édifiant. Il n'y a cependant rien d'anormal à cela, car c'est là l'un des aspects de sa vocation, quoi que ces mensonges aient à plusieurs reprises largement dépassé, ces dernières années le cadre de la mission de l'Agence.

Il n'en demeure pas moins que les articles publiés depuis deux ans outre-Atlantique concernant l'action de la CIA en Ukraine méritent d'être pris en considération, car ils rendent compte d'événements ayant pu - en partie le plus souvent - être vérifiés par ailleurs.

Aussi, il nous faut apprendre à naviguer dans ses arcanes obscurs où la réalité est rarement ce qu'elle paraît être et nous risquer à dresser un tableau de la situation aussi cohérent et plausible que possible.

Éric DENÉCÉ
Directeur du CF2R
Mai 2024

Pour télécharger le rapport en version PDF [cliquez ICI](#)

[JISR : La pierre angulaire du renseignement et de la défense de l'OTAN](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Renseignement
10 février 2025



Le système de renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR) constitue un élément clé de la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN. En combinant l'analyse des informations issues de multiples sources - terrestres, maritimes, aériennes, spatiales et cyber - le JISR permet une prise de décision rapide et efficace en temps de crise. Grâce à l'initiative « capacité alliée de surveillance permanente depuis l'espace » (APSS), l'OTAN renforce encore ses capacités en exploitant un réseau de satellites nationaux et commerciaux, garantissant ainsi une supériorité informationnelle essentielle dans un contexte géopolitique de plus en plus instable.

Le JISR est essentiel à toutes les opérations militaires. Il vient à l'appui de la prise de décision et de la conduite de l'action militaire en fournissant une meilleure connaissance de la situation au sol, dans les airs, en mer, dans l'espace et dans le cyberspace. Il permet aux Alliés de procéder, ensemble et avec une efficacité maximale, au recueil, à l'analyse et au partage des informations, ce qui en fait un excellent exemple de coopération et de partage des charges au sein de l'Alliance.

- L'OTAN a mis en place un système JISR permanent grâce auquel les décideurs obtiennent des informations et des renseignements leur permettant de prendre en temps voulu des décisions éclairées et judicieuses.
- Le JISR est un élément clé des opérations et missions de l'OTAN, et une pierre angulaire de la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance.
- Le recueil de données et d'informations JISR repose sur la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) et sur les avions de surveillance du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) de l'OTAN, ainsi que sur un vaste éventail de moyens JISR nationaux opérant dans le milieu spatial, aérien, terrestre ou maritime.
- La surveillance comme la reconnaissance s'appuient sur l'observation visuelle (soldats sur le terrain) et sur l'observation électronique (par exemple satellites, drones, capteurs au sol et unités maritimes), l'analyse permettant ensuite de transformer en renseignement l'information ainsi obtenue.
- En février 2023, un groupe d'Alliés, rejoints par la Finlande et la Suède, alors pays invités (à présent pays membres), ont annoncé leur intention de lancer une nouvelle initiative, dénommée « capacité alliée de surveillance permanente depuis l'espace » (APSS), qui fera évoluer la manière dont l'OTAN recueille et utilise les données provenant de l'espace, qui améliorera de manière significative ses moyens de renseignement et de surveillance et qui fournira un soutien essentiel aux missions et opérations militaires de l'Alliance.

Composantes

L'ISR (renseignement, surveillance et reconnaissance) constitue la pierre angulaire de toute opération militaire. Dans ses principes, il est utilisé en temps de guerre depuis des siècles. Il se compose des éléments suivants :

- **le renseignement** : le produit final de la surveillance et de la reconnaissance, fusionné avec d'autres informations ;
- **la surveillance** : le suivi constant d'une cible ;
- **la reconnaissance** : le recueil d'informations dans le but de répondre à une question militaire spécifique.

Tant la surveillance que la reconnaissance peuvent inclure l'observation visuelle (p.ex. soldats observant discrètement une cible sur le terrain, drones équipés de dispositifs de prise de vues) et l'observation électronique.

Les activités de surveillance et de reconnaissance se différencient par leur durée et leur spécificité : la surveillance est une activité minutieuse qui s'inscrit dans la durée, alors que les missions de reconnaissance sont généralement brèves et ciblées sur le recueil d'informations spécifiques.

Une fois les données de surveillance et de reconnaissance obtenues, les spécialistes du renseignement peuvent les analyser, les fusionner avec des informations provenant d'autres

sources de données et en tirer du renseignement, qui est ensuite utilisé pour informer les décideurs militaires et civils, notamment aux fins de planification et de conduite d'opérations.

Les pays ont tous leurs propres sources et méthodes pour la production de renseignement, et il ne leur est pas toujours facile de partager ce dernier avec d'autres Alliés, que ce soit pour des raisons de sécurité, d'exigences procédurales internes ou de contraintes technologiques.

Au travers du JISR, l'OTAN cherche à défendre le principe du « besoin de partager » face à celui du « besoin d'en connaître ». Cela ne signifie pas que tous les Alliés vont automatiquement tout partager, mais plutôt que l'OTAN peut aider à mettre au point des procédures et des technologies visant à faciliter l'échange d'informations tout en protégeant – c'est ce qu'on appelle l'assurance de l'information – les données et les réseaux. Les Alliés peuvent ainsi obtenir une image globale d'une crise, quelle qu'elle soit, et les décideurs de l'OTAN peuvent prendre, en toute connaissance de cause et en temps voulu, des décisions judicieuses.

Mécanisme

Grâce à l'expérience acquise par l'Alliance au cours des opérations en Afghanistan et en Libye, les moyens de recueil de données (par exemple les avions de surveillance) ont été rendus bien plus accessibles au personnel militaire, y compris aux niveaux tactiques les plus bas. Des moyens qui, il y a quelques années, n'auraient été utilisés qu'à des fins stratégiques et à la discrétion d'officiers généraux, sont maintenant largement disponibles, et leur utilisation est décentralisée. Ce changement s'est produit parce que les pays de l'OTAN ont acquis de nombreux moyens maritimes, terrestres, aériens, cyber et spatiaux de recueil d'informations, ceci pour aider à la localisation d'adversaires opérant souvent dans des environnements complexes et au sein de la population civile.

S'agissant du recueil et de l'analyse des informations, et de la production du renseignement aux fins de la prise de décision, les éléments et acteurs principaux sont recensés ci-dessous.

- **Moyens de recueil des données de surveillance et de reconnaissance**

Leur rôle consiste à recueillir des informations. Il s'agit par exemple de la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) et des avions de surveillance du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS), équipés de radars, ainsi que des satellites d'observation, des moyens électroniques et des troupes spéciales de reconnaissance au sol.

- **Analystes du renseignement**

Leur rôle consiste à exploiter et analyser les informations provenant de sources multiples. Il s'agit par exemple des analystes militaires et civils nationaux travaillant au niveau stratégique dans les organismes chargés du renseignement. Il s'agit aussi des analystes d'images à tous les niveaux, et des experts en chiffrement.

- **Décideurs**

Leur rôle consiste à exploiter le renseignement dont ils disposent pour prendre des décisions éclairées. Il s'agit, par exemple, des dirigeants politiques et des commandants militaires.

Enfin, l'Alliance teste régulièrement ses capacités JISR. Ainsi, l'OTAN a organisé en juin 2020 un essai, Unified Vision, auquel ont participé plus de 250 représentants de 12 pays de l'Alliance. Cet événement, dans le cadre duquel ont été mis en œuvre de nombreux systèmes de renseignement opérant dans le milieu spatial, aérien, terrestre ou maritime, a permis d'échanger et d'analyser de grandes quantités de données de renseignement dans un environnement opérationnel. Le prochain essai de la série Unified Vision est prévu pour 2023.

Rôle de l'espace dans le JISR

Les moyens spatiaux tels que les satellites jouent un rôle essentiel dans la fourniture de capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance aux pays de l'OTAN et à leurs partenaires.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie montre que l'Alliance doit avoir une idée claire de tout ce qui se passe au sol, dans les airs et en mer. Les moyens spatiaux offrent à l'OTAN un avantage sur le plan du renseignement et permettent aux Alliés de recueillir des informations tout en réduisant leurs vulnérabilités (parce qu'ils remplacent des moyens sur le terrain).

On constate également, depuis plusieurs années, une croissance significative du secteur du renseignement spatial commercial, ce qui est à la fois un risque et une opportunité : si la prolifération des acteurs privés accroît le risque de voir des adversaires potentiels mener depuis l'espace des activités ISR contre les populations, les territoires et les forces de l'Alliance, ces acteurs commerciaux peuvent également répondre à des besoins de l'OTAN en offrant à moindre coût des solutions déployables à grande échelle qui sont complémentaires aux moyens possédés en propre par les États, et qui permettent dès lors à ces derniers d'être moins tributaires d'une ressource disponible en quantité limitée.

À la réunion des ministres de la Défense de février 2023, un groupe d'Alliés, rejoints par la Finlande et la Suède, alors pays invités (à présent pays membres), ont [annoncé leur intention de lancer une initiative dénommée « capacité alliée de surveillance permanente depuis l'espace » \(APSS\)](#), qui apportera des capacités ISR accrues basées sur les données collectées par une vaste constellation virtuelle de satellites de surveillance nationaux et commerciaux dénommée « Aquila ». Ce nouveau mécanisme permettra à l'Alliance de disposer plus rapidement de données de renseignement de meilleure qualité, il injectera encore plus de données spatiales dans l'écosystème « renseignement » de l'OTAN, et il s'appuiera sur les avancées technologiques du secteur commercial. Les bases de cette initiative porteuse ont été jetées par le Luxembourg, qui a apporté l'investissement initial de 16,5 millions d'euros ; les pays participants pourront contribuer à Aquila avec leurs propres moyens, données et/ou fonds. Les 19 Alliés qui participent à cette initiative sont la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, l'Espagne, la Suède, la Türkiye, le Royaume-Uni et les États-Unis.

L'initiative APSS, axée sur des moyens pointés vers la Terre, s'inscrira en complément du système de connaissance stratégique de la situation spatiale (3SAS), qui est en cours de développement au siège de l'OTAN et qui est pointé vers l'espace. La capacité 3SAS permettra à l'Alliance de mieux appréhender l'environnement spatial et les événements spatiaux, ainsi que leurs effets dans tous les milieux d'opérations. Il bénéficie lui aussi d'un financement de

6,7 millions d'euros du Luxembourg. Ce projet concourra aux activités du Centre spatial OTAN, établi à Ramstein (Allemagne) en 2020.

Évolution

Sur la base de l'expérience que ses pays membres ont acquise au cours des récentes opérations, l'Alliance cherche à mettre en place un système ISR permanent et efficace. L'OTAN vise à fournir aux Alliés un mécanisme qui permette de regrouper les données et informations recueillies par des capacités multinationales, telles que l'AGS ou les AWACS, ainsi que par une large gamme de capacités ISR nationales : troupes au sol, moyens maritimes et aériens, plateformes spatiales (satellites, par exemple) et forces d'opérations spéciales.

Pour concrétiser son ambition dans le domaine JISR, l'Alliance a développé une capacité destinée à fournir les éléments ci-après.

- **Entraînement et formation**

Il s'agira de donner au personnel ayant des responsabilités liées à la capacité JISR de l'OTAN les compétences nécessaires pour garantir l'efficacité de « l'entreprise JISR ». Ce volet du projet consiste à examiner comment faire en sorte que le personnel de l'OTAN bénéficie des meilleurs entraînements et formations ISR.

- **Doctrine et procédures**

Dans un souci d'amélioration de l'interopérabilité, de l'efficacité, de la cohérence et de l'efficacité, un travail constant de développement et de révision de la doctrine et des procédures JISR sera effectué, depuis la réflexion stratégique jusqu'aux procédures tactiques.

- **Environnement réseau**

Les systèmes d'information et de communication de l'OTAN garantiront l'efficacité de la collaboration et du partage de données, produits et applications ISR entre les Alliés. Ils constituent l'élément central des activités de l'OTAN dans le domaine JISR.

Au sommet de Chicago, en 2012, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance ont manifesté l'ambition de doter l'OTAN d'une capacité JISR durable et disponible en permanence, qui donnerait à l'Alliance les « yeux » et les « oreilles » dont elle a besoin pour prendre l'avantage en matière de décision stratégique. Au sommet du pays de Galles, en 2014, les Alliés ont réaffirmé que le JISR restait une question hautement prioritaire pour l'OTAN.

À leur réunion du 10 février 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont déclaré la capacité opérationnelle initiale (IOC) du JISR, résultat important qui rend possible une plus grande connectivité entre les capacités de l'OTAN et celles des Alliés, et qui permet à l'ensemble de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) de disposer d'une meilleure connaissance de la situation.

Pour autant, l'IOC n'est que la première étape de l'initiative JISR : des travaux supplémentaires ont été réalisés pour pérenniser les résultats obtenus et les étendre au-delà

du cadre de la NRF. L'environnement de sécurité étant actuellement en évolution rapide, le JISR doit s'adapter afin que l'Alliance puisse disposer des informations et des renseignements nécessaires à la prise de décisions judicieuses en temps voulu. C'est pourquoi, en octobre 2020, les Alliés ont entériné une nouvelle stratégie, qui, avec ses éléments de mise en œuvre, guide un développement et une mise en service plus agiles de capacités de renseignement interopérables, et permet notamment d'exploiter le potentiel de technologies de pointe telles que le big data, l'intelligence artificielle et les systèmes autonomes.

OTAN

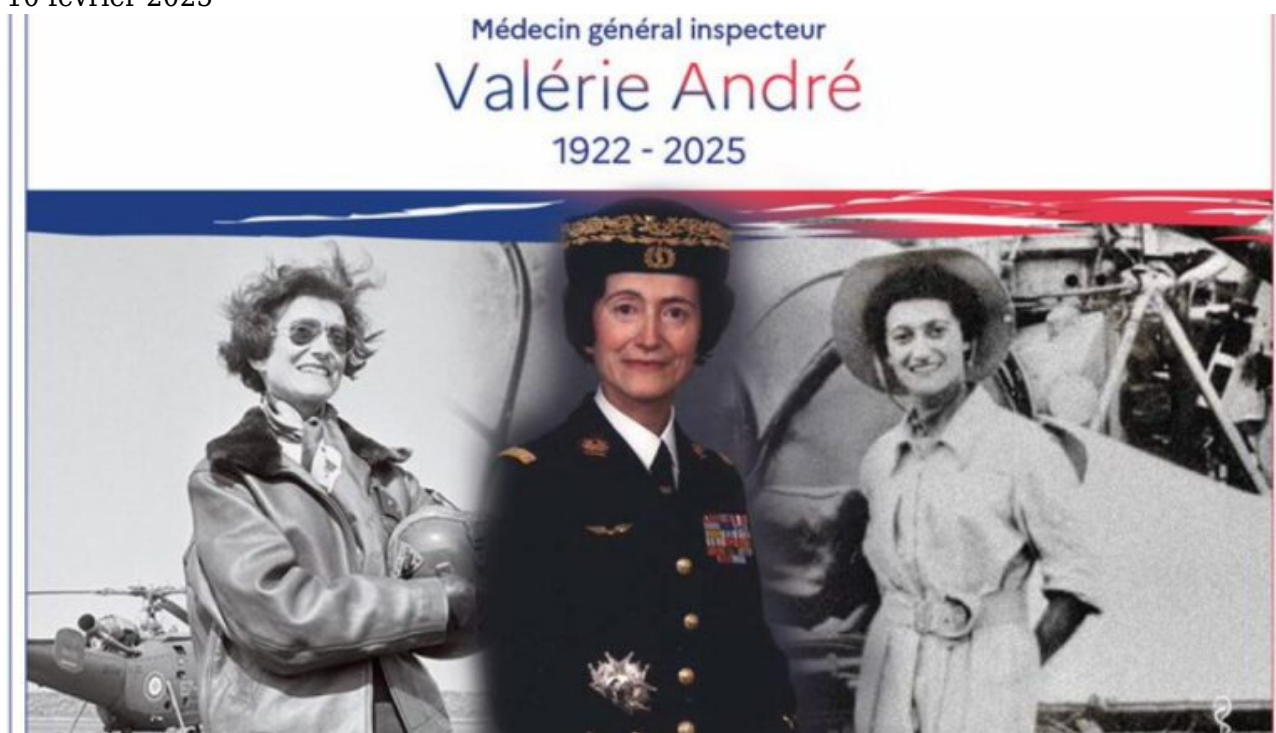
Mise à jour : 07 mars 2024

Légende photo : *Dans la salle de contrôle de l'essai Unified Vision, principal événement JISR organisé par l'OTAN, des officiers analysent les données recueillies sur le terrain.*

Hommage à Valérie André, pionnière du secours hélicoptéré et première femme générale de l'armée française

Category: 2020-2030,Actualités,Guerre d'Indochine (1946-1954)

10 février 2025



Médecin, parachutiste, pilote d'hélicoptère et première femme à accéder au grade de général en France, Valérie André incarne un destin hors norme. Engagée en

Indochine puis en Algérie, elle révolutionne l'évacuation médicale hélicoptérée, sauvant des centaines de vies sous le feu ennemi. Son courage et son engagement lui valent de devenir la femme la plus décorée au monde, marquant à jamais l'histoire des forces armées françaises.

Valérie André, née le 21 avril 1922 à Strasbourg, est morte le 21 janvier 2025, à l'âge de 103 ans. Médecin, parachutiste, pionnière de l'évacuation médicale hélicoptérée, pilote et 1^{re} femme, en France, à accéder au grade de général. Brevetée parachutiste en 1948, elle s'engage au titre du corps militaire de liaison administrative en Extrême-Orient. Elle rejoint l'Indochine en 1949, médecin capitaine, affectée à l'hôpital de My Tho puis de Saïgon. Son brevet parachutiste pousse la hiérarchie à lui proposer d'assurer des missions de soutien spécialisé de postes isolées, accessibles uniquement aux personnels parachutés. Elle accepte.

Assistant à une démonstration des premiers hélicoptères livrés sur le théâtre indochinois, elle comprend les avantages sur le largage qu'ils présentent pour la récupération de blessés graves dans des zones d'accès limité.

Tenace, elle obtient d'être envoyée en formation en France et revient en Indochine titulaire de la licence de pilote d'hélicoptère de l'Aéro-club de France. Elle partage son temps hospitalier avec l'équipe pionnière de l'hélicoptère du capitaine Santini pour y recevoir pendant de longs mois la formation d'adaptation aux vols opérationnels dans les conditions météorologiques du Sud-Est asiatique.

Elle effectue sa 1^{ère} évacuation sanitaire en solo le 16 mars 1952, incarnant l'espoir de survie pour nombre de blessés graves. « Mais c'est une femme », ces mots l'accueilleront souvent dans les rizières ou sur les pitons, les piste ou les clairières, là où attendent les blessés alors que claquent les obus de mortier et sifflent les balles Viet-minh. A Tai Binh, le 30 mars 1952, son appareil est touché mais elle achève sa mission. Ainsi, jusqu'à son retour en France à Bretigny en 1953, au cours de 129 vols opérationnels, Valérie André aura évacué 165 soldats grièvement atteints.

De 1959 à 1962, en Algérie, elle est affectée à Boufarik puis à Réghaïa. Elle y réalise 350 évacuations sanitaires en Alouette 2 et en Sikorsky. A la fin de la guerre, elle est médecin-chef de la base de Villacoublay, puis conseiller du Commandement du Transport Aérien militaire.

Le 21 avril 1976 ,elle est la première femme générale de l'Armée française, directrice du Service de santé de la 4^{ème} RA ; en 1981, elle prend rang de Médecin général inspecteur et achève sa carrière comme directrice du Service de santé de la 2^{ème} RA.

En 2^e section des officiers généraux, elle est nommée à la tête de la commission d'étude prospective de la femme militaire.

Pour son courage et son dévouement au service des blessés, Valérie André est la femme la plus décorée au monde, Grand-Croix de l'ordre national du Mérite (1987) et de la Légion d'honneur (1999). Elle sera honorée en 2010 par la remise du brevet n°001, en or, de pilote d'hélicoptère.

Les honneurs funèbres militaires ont été rendus au médecin général inspecteur Valérie André, le lundi 27 janvier 2025, dans la Cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides.

Source photo : [Site de la mairie d'Issy](#)

Tire : " Le médecin capitaine Valérie ANDRE"

Date de mise en ligne : 11 décembre 2020

Durée : 00:04:55

Série : "Héroïque"

Production : ASAF

Réalisation : Geoffroy

Petit Texte : Bernard Edinger

Voix : Damien Guicheteau

Crédits image : ECPAD & INA

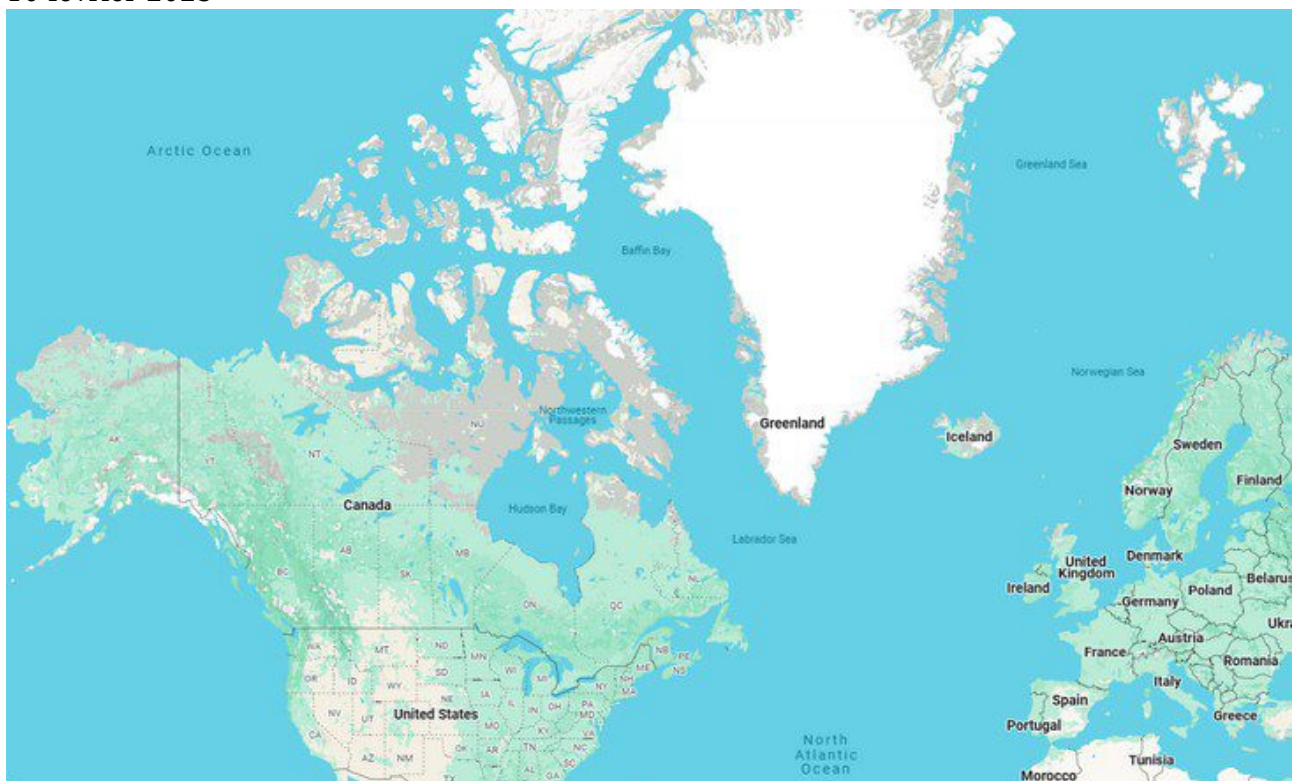
Crédits musique : ArtList.io

Avec le soutien DMPA et des Ailes Brisées

Publié sur le compte YouTube de l'Association de Soutien aux Armées Françaises

Culture géostratégique : Le Groenland fait-il partie de l'Union européenne ?

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Est,Europe de l'Ouest,Géopolitique
10 février 2025



Située entre l'Atlantique nord et l'Arctique, la plus grande île du monde fait l'objet de convoitises. Autonome mais constitutive du royaume du Danemark, elle n'est pas à proprement parler un territoire de l'UE. En revanche, les Groenlandais sont bien des citoyens européens. C'est un territoire grand comme quatre fois celui de la France métropolitaine, mais peuplé de seulement 55 000 âmes et recouvert à 85 % de glace. C'est le territoire le moins densément peuplé de la planète, avec 0,03 habitant par km².

A première vue, le Groenland ne semble pas particulièrement attrayant. Pourtant, la plus grande île du monde fait aujourd'hui l'objet de nombreuses convoitises, notamment de la part du futur président des Etats-Unis.

Début janvier 2025, lors d'une conférence de presse, Donald Trump a refusé d'exclure une annexion militaire du territoire. Le milliardaire américain, qui retrouvera la Maison-Blanche le 20 janvier 2025, voit dans *"la propriété et le contrôle du Groenland"* par les États-Unis une *"nécessité absolue"*. En 2019 déjà, il avait évoqué l'idée d'acheter ce territoire, suscitant une fin de non-recevoir de la part des autorités danoises, dont le Groenland est un pays constitutif. Quelques-uns de ses prédécesseurs avaient essuyé le même refus, en 1867, en 1910 ou encore en 1947.

Quel est le statut du Groenland ?

Le Groenland a connu de nombreux changements de statut depuis la seconde moitié du XXe siècle. L'ancienne colonie danoise a accédé au statut de communauté autonome constitutive du royaume du Danemark en 1979. Elle a alors acquis des compétences en matière de fiscalité, d'économie ou d'éducation, puis de police ou encore de justice à partir de 2009.

Le territoire reste néanmoins soumis à la Constitution et à la Cour suprême du Danemark, le pays scandinave conservant des prérogatives importantes, notamment dans les domaines des relations internationales, de la défense et de la sécurité. Par ailleurs, Copenhague verse aujourd'hui l'équivalent de 500 millions d'euros d'aides à l'île chaque année.

Comme le Danemark, le Groenland a rejoint la Communauté économique européenne (CEE, désormais Union européenne) en 1973. Mais le territoire autonome a décidé de la quitter douze ans plus tard, à la suite d'un référendum. Il n'est donc plus un territoire européen depuis le 1er février 1985.

Outre son appartenance au Danemark, le territoire conserve toutefois des liens importants avec l'Union européenne. Le Groenland figure ainsi parmi les 13 **pays et territoires d'outre-mer (PTOM)**, un ensemble de dépendances et de territoires ultramarins qui entretiennent des liens constitutionnels avec un Etat membre de l'Union européenne, sans faire partie intégrante de l'UE.

Ces 13 pays et territoires relèvent aujourd'hui de trois Etats : 6 sont reliés à la France (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna et Saint-Barthélemy), 6 autres aux Pays-Bas (Sint Maarten, Saba, Sint Eustatius, Aruba, Curaçao et Bonaire) et enfin le Groenland qui est un pays constitutif du royaume du Danemark. Le droit européen ne s'applique pas dans ces territoires, qui ne sont pas membres de l'espace Schengen par ailleurs.

Les PTOM sont en revanche associés à certaines politiques de l'UE pour faciliter leur

développement économique, social et commercial. [L'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale](#) regroupe les différents programmes de financements à destination de ces zones. Par ailleurs, les produits importés dans l'UE depuis les PTOM ne sont pas soumis aux droits de douane ou aux restrictions quantitatives. Enfin, leurs ressortissants disposent de la citoyenneté européenne et donc d'un passeport de l'UE.

Pour les PTOM, un statut différent de celui des **régions ultrapériphériques (RUP)**

Le statut des PTOM (pays et territoires d'outre-mer) est à distinguer de celui des [régions ultrapériphériques \(RUP\)](#). Ce dernier concerne 9 régions insulaires et/ou géographiquement éloignées du continent européen. Contrairement aux PTOM, elles font partie intégrante du territoire de l'Union et sont, à ce titre, soumises au droit européen.

La France compte six régions ultrapériphériques (Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte et La Réunion), contre deux pour le Portugal (Madère et les Açores) et une pour l'Espagne (les Canaries).

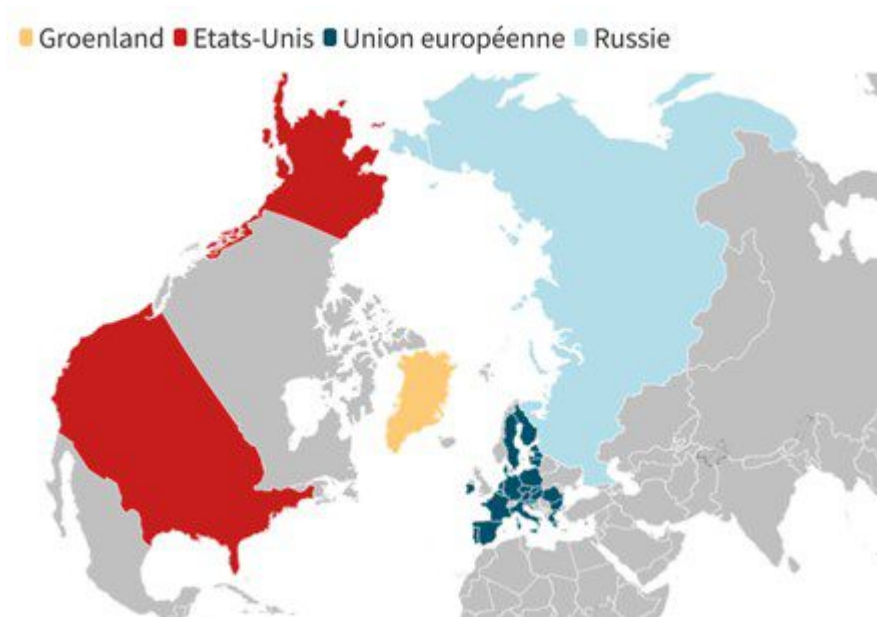
Pourquoi le Groenland est-il convoité ?

Pour justifier ses volontés d'annexion du Groenland, Donald Trump avance des raisons de sécurité nationale. Présents depuis la Seconde Guerre mondiale sur l'île, les Etats-Unis y ont notamment construit une base aérienne au nord-ouest, à Qaanaaq (ou Thulé) en 1953. Le Groenland suscite également les convoitises de la Chine, qui y a développé des activités économiques et scientifiques ces dernières années, ou celles de la Russie, qui espère régner sur l'Arctique dans les années à venir.

Ces multiples intérêts s'expliquent par la situation géographique de l'île, dont les planisphères donnent une mauvaise représentation. En regardant une carte centrée sur le Groenland (voir l'encadré ci-dessous), on constate la position stratégique du territoire. Constitué en grande partie de glace, il se réchauffe deux fois plus vite que le reste du globe, entraînant la fonte des glaces. Celle-ci pourrait ouvrir de nouvelles routes commerciales maritimes jusqu'ici inaccessibles. Une aubaine pour les trois puissances mondiales.

Enfin, le sol du Groenland est particulièrement riche en ressources : 13 % du pétrole et 30 % du gaz naturel non découverts à ce jour se trouveraient en Arctique, dont la majeure partie au Groenland, [selon certaines estimations](#). Il regorgerait enfin de terres rares, comme le nickel ou le cobalt, nécessaires à la fabrication des batteries pour les téléphones portables, par exemple. Là aussi, la fonte des glaces pourrait s'avérer déterminante.

Le Groenland : carte d'identité



Crédits : Toute l'Europe, avec Flourish

Capitale : Nuuk (17 000 habitants)

Population : 55 000 habitants (449 millions pour l'Union européenne)

Superficie : 2,16 millions de km² (deux fois moins que l'Union européenne, 4,23 millions de km²)

Monnaie : couronne danoise (comme au Danemark)

Chef du gouvernement : Múte B. Egede, membre du parti *Inuit Ataqatigiit* (social-démocrate)

Le Groenland fait-il partie de l'Otan ?

Si elle peut paraître farfelue, l'option militaire n'a pas été écartée par Donald Trump pour s'emparer du Groenland. Compte tenu de la présence américaine sur l'île, une hypothétique invasion s'avérerait relativement simple à mettre en œuvre. Evidemment, une telle intervention créerait un choc sans précédent, notamment parce que les Etats-Unis et le Danemark sont alliés au sein de l'Otan.

"S'ils envahissent le Groenland, ils envahissent l'Otan. C'est là que ça s'arrête. L'article 5 de l'Otan [qui implique qu'une attaque contre l'un ou plusieurs de ses membres est considérée comme une attaque dirigée contre tous, NDLR] devrait être déclenché. Et si un pays de l'Otan envahit l'Otan, il n'y a plus d'Otan", explique par exemple Elisabet Svane, correspondante politique en chef du journal danois *Politiken*, citée par la [BBC](#).

Enfin, les Etats membres de l'UE, dont le Danemark, pourraient également évoquer l'article 42.7 du Traité sur l'Union européenne, également appelé "clause de défense mutuelle". *"Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir",* précise ce dernier. Une clause dont bénéficie également le Groenland, a confirmé un porte-parole de la Commission européenne.

Le Groenland pourrait-il demander son indépendance ?

Depuis 2009, le Groenland peut, s'il le souhaite, déclarer son indépendance du Danemark. Un processus qui passerait notamment par l'organisation d'un référendum et des négociations avec le Danemark sur leurs futures relations. La perspective refait souvent surface dans le débat public. Le Premier ministre groenlandais, Múte Egede, a d'ailleurs exprimé son souhait d'organiser un référendum sur le sujet s'il remporte les prochaines élections, en avril 2025. Et lors de son discours du Nouvel An, il y a de nouveau fait allusion.

Reste que le Groenland est extrêmement dépendant de Copenhague. Les fonds versés par le Danemark représentent actuellement 60 % du budget de l'île et près du quart de son PIB.

[Touteurope.eu](https://www.touteurope.eu)

16/01/2025

Source photo-bandeau : [Google Maps](#)